

<p><b>Comité Départemental BADMINTON du FINISTÈRE</b></p> 	<p>60</p>	<p><b>Guide du Comité</b></p> <p><b>Règlement Championnat du Finistère Adulte</b></p>	<p>Adoption: 16-03-2025</p> <p>Entrée en vigueur: 23-03-2025</p> <p>Validité: permanente</p>

Article 1 : généralités

Article 2 : autorisation

Article 3 : logiciel de gestion du CDF

Article 4 : juge-arbitrage

Article 5 : inscriptions

Article 6 : échéanciers

Article 7 : règles du jeu

Article 8 : volants

Article 9 : horaires

Article 10 : récompenses

## **Article 1 : généralités**

Le Championnat Départemental Adulte (CDA) est un tournoi unique sur qualification pour les joueurs des clubs affiliés au Comité du Finistère (CODEP 29).

Il permet de décerner les titres de champions du Finistère dans les catégories, N, R, D, P et Vétéran en simple, double et mixte.

Aucun titre ne sera décerné aux tableaux "ESPOIR".

Le Championnat se déroule selon les règles du RGC, et ce présent règlement permet d'en préciser le mode de qualification et les informations d'organisation.

## **Article 2 : autorisation**

Le tournoi doit faire l'objet d'une demande d'autorisation sur Poona par le CODEP 29.

## **Article 3 : logiciel de gestion du CDA**

Le tournoi sera géré sur Badnet

## **Article 4 : juge-arbitrage**

Un juge-arbitre ou des juges-arbitres seront nommés pour le tournoi. Leurs indemnités et leurs frais sont pris en charge par le CODEP 29.

## **Article 5 : inscriptions**

Les inscriptions sont à faire en ligne sur Badnet exclusivement.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal complétées sont supportées par le club en cause.

Les droits d'engagements sont fixés par le CA du CODEP 29, et disponibles dans la fiche 05.00 Dispositions pour la saison en cours.

La date de prise en compte du CPPH pour la participation est fixée à J-15 (15 jours avant le début du tournoi).

En fonction du nombre d'inscrits par tableau, et de la capacité maximale d'accueil de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Regrouper des séries
- Limiter le nombre d'inscrits par tableau à 8, 12 ou 16 (joueur ou paire)
- Annuler un tableau

Dans les tableaux où une limite est fixée et dépassée, les joueurs qui ne sont pas acceptés sont placés sur liste de remplaçants.

En simple, un joueur forfait pourra être remplacé par un joueur placé en premier sur la liste des remplaçants du tableau concerné.

En double, un joueur privé de son partenaire peut demander son remplacement par un autre joueur. S'il n'a pas nommé de nouveau partenaire dans le délai imparti par le juge-arbitre, il sera lui-même retiré du tableau et la paire placée première sur la liste des remplaçants du tableau pourra prendre la place ainsi libérée.

Le comité pourra créer des tableaux "ESPOIR" dans toutes les catégories s'il y a beaucoup d'inscription afin de faire jouer un maximum de joueurs.

Les joueurs cadets classés N ou R seront acceptés si des places sont disponibles dans leur tableau après avoir accepté les joueurs juniors, seniors et vétérans (V1/V2) si leur CPPH leur permet d'être qualifiés dans leur tableau.

Les joueurs cadets classés D ou P et les joueurs minimes, quel que soit leur classement, ne seront acceptés que si des places sont disponibles dans leur tableau, après avoir accepté les joueurs junior, senior et vétéran.

Les joueurs vétérans V1 doivent jouer dans la catégorie senior.

Les vétérans V2 peuvent choisir de s'inscrire en tableau senior ou vétéran. Il est autorisé de s'inscrire en sénior dans un tableau, et vétéran dans un autre.

Les vétérans à partir de V3 et plus D et P sont obligés de s'inscrire dans la catégorie veteran, les joueurs N et R V3 et plus ont le choix de s'inscrire en sénior ou en vétéran.

### **Article 6 : Echancier**

Échéancier prévisionnel de la compétition (sous réserve des contraintes liées au RGC):

Samedi	Dimanche
Les simples (le matin) et les mixtes (après-midi) jusqu'aux demi-finales incluses.	Les doubles hommes et dames le matin Phases finales des simples et mixtes dans l'après-midi.

### **Article 7 : surclassement**

Chaque joueur devra s'inscrire dans le tableau de son classement.

En double, un joueur peut s'inscrire dans la catégorie supérieure, si et seulement si son partenaire a le classement de la catégorie supérieure.

### **Article 8 : volants :**

Les volants seront partagés par les joueurs sauf pour les finales. En effet, le Comité fournira 3 volants pour chaque finale de tous les tableaux.

### **Article 9 : horaires**

Les horaires cadre du championnat sont:

- Samedi: 9h - 23h.
- Dimanche: 9h - 19h.

### **Article 10 : récompenses**

Des médailles récompensent les champions et vice-champions départementaux.

### **Valorisation pour les clubs :**

Dans le cadre du projet de fonctionnement clubs – comité, les clubs qui accueillent un plateau sont crédités de **150 points**.

Comme pour l'ensemble des compétitions officielles, les différents intervenants devront respecter les Codes de Conduite en vigueur:

- 1 Code de Conduite des joueurs
- 2 Code de Conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs
- 3 Code de Conduite des Officiels Techniques